

Mairie d'Aureville
4, place du Village
31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Email : mairie@aureville.fr

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



Mardi 08 novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DEBAT

Éclairage public

Ombrières photovoltaïques

Point sur les travaux de la salle des fêtes

Attribution des logements sociaux du Sicoval– Cadre d'orientation

Dotation de Solidarité Communale (DSC) du Sicoval

Décision modificative budgétaire

SUJETS SANS DEBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Révision simplifiée du PLU

École/Sport/Associations

2a – Écoles

RPI

SIEMCA

2b - Associations

JEUNES

BASC

CCAS

Communication

Vie Intercommunale

SMRAD

QUESTION DIVERSE

Réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2022**CM 2022-11****Ouverture de séance** : 20 heures 30.**Présents :**

SCHMIT Sylvie
LANDREA Benoît
ANDRE Dominique
MANENT Corinne
BACCHIN Patrice
GILLES André
CAMUS Gabriel
AJAC Carole
TARROUX Francis
BOISLIVEAU Anthony
MOUMIN Jean-Marc
VERBEKE Céline
ESPIC Xavier, Maire
GROENEN Jesse

Absents excusés

CASSAN Christine

ORDRE DU JOUR**Approbation du compte rendu du 04 octobre 2022****• Sujet avec débats**

- 1- Éclairage public
- 2- Nouvelle salle des fêtes (Granja del castèl)
- 3- Appel à candidature du SDEHG d'ombrières photovoltaïques en auto consommation
- 4- Attribution des logements sociaux du Sicoval – Cadre d'orientation

Vie Communale

- Compte rendu des activités communales

Vie Intercommunale.

- Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses

Madame ESPIC Xavier, Maire, ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 8 novembre 2022 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 14/ Pouvoir : 0 / Votants : 14

L'approbation du compte rendu du 4 octobre est reportée au prochain conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame MANENT Corinne est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

SUJETS AVEC DEBAT

1. Éclairage public

Monsieur le Maire informe que suite à la crise énergétique récente qui a entraîné une augmentation importante du coût de l'électricité et devant l'injonction de l'État de réduire nos dépenses énergétiques, il est nécessaire d'œuvrer pour réaliser des économies drastiques d'énergie.

Les actions mises en place :

- Réduction de la consommation électrique liée au chauffage des bâtiments communaux par l'organisation de réunion d'information avec les usagers des locaux scolaires (personnel et institutrices) pour une prise de conscience et la mise en place de l'utilisation de thermostats qui régule la température, réunion avec les associations pour une utilisation du chauffage de la salle des fêtes plus rationnelle (fermeture des portes, du rideau de scène, extinction du chauffage en cas de non utilisation...)
- Réduction de la consommation de l'éclairage public par la rénovation du parc communal d'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle que des réunions de secteurs ont été organisées de mai à juillet 2022, les administrés ont été consultés pour avis sur la suppression d'un certain nombre de lampadaires car situés sur des secteurs qui ne présentent pas de danger particulier (arrêt de bus, croisement, piétonniers...)

Les lampadaires au droit des activités économiques seront maintenus.

Globalement, les administrés ne sont pas opposés aux suppressions proposées.

Dans un premier temps, il va être demandé au SDEHG de neutraliser les lampadaires concernés. Les lampadaires maintenus seront, dans la mesure du possible, rénovés avec des lampes LED. Un devis sera demandé au SDEHG.

Monsieur André GILLES présente le dossier détaillé et le conseil municipal après l'exposé approuve cette proposition.

Il est également envisagé d'étendre la période d'extinction de l'éclairage public sur les secteurs équipés d'horloges astronomiques (village, clos des Mérigues, chemin de l'Autan...) d'une ou deux heures.

Une réunion publique sera organisée le lundi 12 décembre 2022 pour présenter à l'ensemble des administrés ces décisions :

- Projet rénovation de l'éclairage public
- Point sur la coupure nocturne d'éclairage public.

Ombrières photovoltaïques

Monsieur André GILLES informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) lance un appel à candidatures en faveur du développement de l'autoconsommation individuelle à partir d'ombrières photovoltaïques.

L'ombrière photovoltaïque proposée par le SDEHG est un abri de parking équipé de panneaux photovoltaïques générant de l'électricité destinée à être autoconsommée par le bâtiment communal attenant et dont l'excédent peut être revendu à un fournisseur dans le cadre d'un contrat en obligation d'achat sur une durée de 20 ans. Le tarif de rachat est fixé par l'État.

Le SDEHG se charge de l'étude et de la construction de l'ombrière sur le parking public d'un bâtiment communal, de son raccordement électrique au bâtiment et de sa maintenance pour une durée de 20 ans.

L'installation est mise à la disposition de la commune qui devient productrice en autoconsommation. De cette manière, la commune économise sur sa consommation d'électricité et génère des revenus supplémentaires grâce à la revente de l'électricité produite en surplus. Par ailleurs, le parking est valorisé grâce à la production d'une énergie renouvelable et une empreinte carbone réduite et ses utilisateurs bénéficient d'un confort supplémentaire (protection contre les intempéries et le soleil).

Le SDEHG fournit à la commune tous les éléments dont elle a besoin pour conclure les contrats nécessaires, avec Enedis pour le raccordement électrique, avec EDF pour l'achat de l'énergie produite allant au-delà des besoins de consommation du bâtiment raccordé à l'ombrière.

En échange de la mise à disposition, le SDEHG définit une participation annuelle forfaitaire garantissant à la commune un prix de l'électricité inférieur au tarif réglementé suivant les principes de solidarité et de redistribution chers au Syndicat.

Au terme des 20 ans, le SDEHG rétrocède l'installation à la commune sans contrepartie financière.

Monsieur le Maire propose de faire étudier le projet de pose d'une ombrière sur le parking de l'école. D'autres localisations pourront également être envisagées.

Après en avoir débattu le conseil municipal accepte cette proposition.

La commune d'Aureville candidatera donc à ce projet.

2. Point sur les travaux de la salle des fêtes

Monsieur Francis TARROUX expose :

- Les travaux extérieurs ont commencés (jardinière, rampe accès PMR et terrasses)
- Le coffret électrique est posé
- L'étanchéité est toujours en cours
- Pose de la faïence et du carrelage en cours
- Pose des panneaux photovoltaïques en cours
- Prochainement le terrassement extérieur sera terminé et les plantations des végétaux seront réalisées en janvier.

Suite aux travaux supplémentaires demandés, le délai contractuel de construction sera augmenté de 4 semaines. Réception du bâtiment prévue fin janvier, mi février 2023.

L'inauguration se déroulera donc le 18 mars 2023 et la salle pourra être louée à compter du 1^{er} avril 2023.

Création d'un groupe de travail pour organiser cette journée d'inauguration (Mesdames Corinne MANENT, Sylvie SCHMIT et Christine CASSAN, Messieurs Anthony BOISLIVEAU et André GILLES)

Concernant le mobilier, les devis sont en cours de finalisation, une proposition sera faite au conseil lors du prochain conseil de décembre.

Concernant la location de la salle, les demandes des associations de la commune ont été notées, quelques demandes d'administrés et d'extérieurs ont été reçues.

SG Conseil se charge de les réceptionner, elles ne seront effectives que lorsqu'on aura déterminé le prix de la location, lequel prend en compte le coût de fonctionnement du bâtiment. A ce jour l'inconnue majeure est le coût de la consommation électrique. OTEIS a été interrogé pour nous aider à la déterminer, mais aucune évaluation à ce jour.

3. Attribution des logements sociaux du Sicoval– Cadre d'orientation

CM-11/2022-42/01

Contexte :

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Les quatre dernières lois relatives au logement :

- **Programmation pour la ville et la cohésion urbaine** du 21 février 2014,
- **Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR)** du 24 mars 2014 dite loi ALUR
- **Égalité et à la citoyenneté** du 27 janvier 2017
- **ELAN** du 23 novembre 2018

Ont positionné puis conforté les intercommunalités comme chefs de file en matière de politiques sociales du logement. Elles confient aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux en articulation avec les politiques locales de l'habitat et crée la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance partenariale rendue obligatoire pour les EPCI dotés d'un PLH approuvé.

Enfin la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration (**loi 3DS**) vient ajouter de nouveaux objectifs à intégrer en matière d'attributions des logements sociaux aux travailleurs « clés », élargit les critères de labellisation DALO aux personnes en situation de handicap et prévoit la définition d'une liste de résidences à enjeu prioritaire de mixité sociale établie par chaque bailleur.

Par délibération du 5 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé et mis en place sa Conférence Intercommunale du Logement (CIL) sur le territoire du Sicoval.

Co-présidé par la communauté d'agglomération du Sicoval et le préfet, celle-ci associe les partenaires suivants :

- **Collège n°1** « Collectivités territoriales » : les 36 communes du Sicoval, le Conseil Départemental de Haute-Garonne
- **Collège n°2** « Professionnels intervenant dans le champ des attributions » : bailleurs sociaux, Union Social de l'Habitat, Action Logement, Soliha 31, Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 31), Union Régionale pour l'Habitat Autonome des Jeunes
- **Collège n°3** « Représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement » : Confédération Générale du Logement 31, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, Union Régionale Interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux, Collectif inter Associatif du handicap 31, Collectif inter associatif La Clef, Secours populaire, Secours catholique, Restos du cœur, Emmaüs.
Membre associé : Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne

La CIL est une instance de gouvernance qui vise à définir les orientations de la politique intercommunale en matière de logement social sur le volet des attributions et sur le volet information et accueil des demandeurs. Elle fait également le lien avec le Programme Local de l'Habitat.

Un document cadre doit être élaboré puis adopté par la CIL, il fixe les grandes orientations sur les attributions, les équilibres territoriaux et l'accueil des publics prioritaires. Ces grands principes seront par la suite déclinés de façon opérationnelle, dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), sous forme d'engagements des partenaires quantitatifs et territorialisés.

Dans un premier temps, un diagnostic de territoire élaboré par l'Auat et présenté en CIL plénière en octobre 2021, fait apparaître des principaux constats :

- Une part encore modeste de logements considérés comme à « bas loyer ».
- Un contexte de pression forte et croissante sur le parc social : une demande qui croît et des attributions qui progressent peu.
 - o 4 793 demandes en 2021 (hors étudiants et apprentis)
 - o 574 attributions en 2021 (hors étudiants et apprentis)
 - o 1 demande satisfaite sur 8
 - o 20 mois de délais d'attente en moyenne
- Des demandes de mutations difficilement satisfaites
- De fortes tensions sur les petites typologies (T1 et T2), et sur les grands logements (T5, T6 et plus)

Dans un deuxième temps, une série de trois ateliers ont été tenus entre février et mai 2022, avec les partenaires de la CIL. Ils ont permis de créer un lien entre les principaux enjeux issus du diagnostic et les points majeurs de la loi et d'en arriver à des propositions d'orientations inscrites dans le présent projet de document cadre.

Après présentation en Bureau du Sicoval le 30 août et validation des membres du Bureau de la CIL le 15 septembre, le présent projet de document cadre a été transmis par courrier le 25/10/2022.

Dans ce cadre, afin que nous puissions rendre un avis définitif en CIL plénière, nous avons ont été invité à prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à donner un avis et à signer ce document.

Le présent projet de délibération a pour objectif de valider le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du Sicoval fixant les orientations d'attribution des logements sociaux du territoire.

L'avis de la commune sera ensuite porté par le maire en CIL le 8 décembre 2022 qui validera le document cadre avec les partenaires.

Les orientations intercommunales d'attributions inscrites dans ce document poursuivent les objectifs suivants :

I. Renforcer l'accueil des publics fragiles

1. Conforter l'accueil des publics prioritaires

Reprise des objectifs du Sicoval issue de l'Accord Collectif Départemental pour le logement des personnes défavorisées (ACD)

2022 : 177 attributions

2023 : 204 attributions

2024 : 205 attributions

2. Améliorer l'accueil des ménages les plus modestes

II. Favoriser la mixité sociale et la solidarité territoriale pour les attributions aux ménages fragiles

1. Affiner la connaissance de l'occupation sociale et le repérage des résidences et secteurs en difficulté potentielle

2. Accueillir les ménages fragiles dans une logique de solidarité territoriale en prenant en compte les spécificités des communes

III. Faciliter les parcours résidentiels dans et vers le parc social

1. Améliorer le taux de satisfaction des demandeurs de mutation

Atteindre au moins 25% des attributions à destination des demandeurs de mutations

2. Favoriser les parcours résidentiels de certains ménages spécifiques

IV. Concevoir et adapter la programmation de logements sociaux inscrite dans le PLH avec les orientations de la CIL

1. Accroître la production de logements sociaux à bas loyer, certaines typologies spécifiques et les logements adaptés au handicap

- *Relance de l'offre en logement locatif social familial*
- *Renforcement de l'offre locative sociale à bas loyers (PLAI)*
- *Orientation de l'offre vers des petites typologies (T2 prioritairement) ainsi que vers quelques grandes typologies (T4 et plus)*

V. Garantir un droit à l'information

1. Porter une démarche d'accompagnement renouvelée dans le cadre du futur Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID)

Compte tenu des éléments énoncés, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à donner un avis favorable sur le document cadre – Orientations pour les attributions des logements sociaux du Sicoval lors de la Conférence Intercommunale du Logement
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Document cadre – Orientations pour les attributions des logements sociaux du Sicoval

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

4. Dotation de Solidarité Communale (DSC) du Sicoval

CM-11/2022-43/02

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

JE N'AI (ME SEMBLE T-IL) PAS RECU DE DOCUMENT...je l'ai demandé au Sicoval

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

5. Décision modificative budgétaire

CM-11/2022-44/03

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DM 4	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	
D 2041411 : Cne GFP : Biens mobiliers		210	Amortissement SDAN
D 2313-202004 : Amgt liaison Clos du Cossignol	210		

SUJETS SANS DEBAT

VIE COMMUNALE

1. Urbanisation/Voirie/Travaux

Révision simplifiée du PLU

2 activités économiques de la commune sont concernées par la révision simplifiée du PLU. En effet le classement de leur parcelle ne leur permet pas de développer leur entreprise.

Les propriétaires concernés seront convoqués pour définir avec eux leur besoin.

Différentes mesures prises par la loi CLIMAT ET RESILIENCE du 24 août 2022 conduit à étendre la révision simplifiée du PLU pour prévoir le développement de l'urbanisme de la commune dans les dix prochaines années

2. École/Sport/Associations

2a – Écoles

- **RPI**

Lors du conseil d'école du 18 octobre 2022, la semaine à 4 jours ½ a été reconduite.

Il a été demandé d'étudier l'agrandissement de la garderie scolaire.

- **SIEMCA**

Conseil d'école le 18 octobre 2022. Vote de la semaine à 4 journées ½.

2b - Associations

- **JEUNES**

Une réunion pour définir un projet d'animation de fin d'année est prévue le 9 novembre 2022 à 18 heures.

- **BASC**

Le BASC récupèrera le solde financier de l'association I ARRIBAREM qui est close.

3. CCAS

La réunion du 2 novembre 2022 a défini les modalités de visites de fin d'année des aînés.

Cette année c'est un coffret à bonbons (garni) qui sera offert à chaque foyer avec, dans le cadre d'un couple, une bouteille de Floc de Gascogne.

Il sera proposé de réaliser une visite à domicile. Pour ceux qui ne le souhaitent pas, une distribution sera organisée dans la salle des fêtes les samedis 10 et 14 janvier 2023 du 10h à 12h.

4. Communication

Les articles pour le Cossignol info sont en cours de rédaction.

VIE INTERCOMMUNALE

Vue l'heure avancée, le compte rendu de la vie intercommunale est remis au prochain conseil municipal.

QUESTION DIVERSE

Pots de fin d'année

19 décembre 2022 – 19 heures : Pot des employés

6 janvier 2023 – 19 heures : Pot des associations et des nouveaux arrivants sur la commune.

15 janvier 2023 – 11h30 : Pot du maire

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 00h30

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 13 décembre 2022 à 20h30

CM-11/2022-42/01 : Attribution des logements sociaux du Sicoval – Cadre d'orientation

CM-11/2022-43/02 : Attribution DSC 2022 du Sicoval.

CM-11/2022-44/03 : Décision modificative budgétaire

<i>AJAC Carole</i>	
<i>ANDRE Dominique</i>	
<i>BACCHIN Patrice</i>	
<i>BOISLIVEAU Anthony</i>	
<i>CAMUS Gabriel</i>	
<i>CASSAN Christine</i>	<i>Absente</i>
<i>ESPIC Xavier</i>	
<i>GILLES André</i>	
<i>GROENEN Jesse</i>	
<i>LANDREA Benoît</i>	
<i>MANENT Corinne</i>	
<i>MOUMIN Jean-Marc</i>	
<i>SCHMIT Sylvie</i>	
<i>TARROUX Francis</i>	
<i>VERBEKE Céline</i>	